



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-45(02)

Deuxième source de temps faisant autorité

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-45(02) – Deuxième source de temps faisant autorité (-F-)

Énoncés :

- a. Déterminer une deuxième source de temps faisant autorité dans une région géographique différente de la première source de temps faisant autorité
- b. Synchroniser les horloges système internes avec la deuxième source de temps faisant autorité si la première n'est pas disponible

Responsable : Aucun

Discussion :

Il pourrait être nécessaire d'utiliser de l'information de géolocalisation pour déterminer que la deuxième source de temps faisant autorité se trouve dans une région géographique différente.